

**PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission sur les grands équipements et les activités d'intérêt d'agglomération tenue le 12 juin 2006 à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.**

**Sont présents :**

**M. Stéphane Harbour**, président  
Conseiller de ville et  
maire de l'arrondissement Outremont

**M. Bob Benedetti**, vice-président  
maire de la ville de Beaconsfield

**Mme Jocelyn Ann Campbell**,  
conseillère de ville  
Arrondissement Ahuntsic-Cartierville

**M. Jean-Yves Cartier**,  
conseiller de ville  
Arrondissement Sud-ouest

**M. Alvaro Farinacci**,  
conseiller de ville  
Arrondissement LaSalle

**Mme Soraya Martinez**,  
conseillère associée et  
conseillère de ville  
Arrondissement Villeraie-Saint-Michel-Parc-Extension

**Est absent :**

**M. William Steinberg**, (absence motivée)  
maire de la ville de Hampstead

**Également présents :**

Mme Helen Fotopoulos, membre du Comité exécutif et responsable de l'environnement, des parcs, des espaces verts et bleu, du Mont-Royal et de la condition féminine.

Mme Rachel Laperrière, directrice générale adjointe du Service du développement culturel/de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle

Et de la Direction des sports, parcs et espaces verts du Service du développement culturel/de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle :

M. Pierre Bouchard, directeur

M. Martial Larose, chef de division

M. Michel Devoy, chef de division

Mme Patricia Di Genova, conseillère en aménagement

M. Daniel Hodder, conseiller en aménagement chef d'équipe et coordonnateur de la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal.

**PRÉSENCE** : 30 personnes

**1. Ouverture**

À 19h05, le président déclare la séance ouverte.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est modifié pour ajouter au point 3, l'adoption du procès-verbal de l'assemblée publique de 3 mai 2006. Il est proposé par monsieur Bob Benedetti, appuyé par monsieur Jean-Yves Cartier d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

**3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 3 mai 2006**

Il est proposé par madame Jocelyn Ann Campbell, appuyé par monsieur Alvaro Farinacci, d'adopter le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

#### **4. Recommandations de la commission sur le réseau des grands parcs**

Le président, monsieur Stéphane Harbour rappelle les étapes qui ont conduit à l'identification des recommandations pour le réseau des grands parcs. La commission a ainsi tenu compte des commentaires reçus lors de l'assemblée publique du 3 mai dernier et elle a consacré deux séances de travail à l'analyse du dossier de même qu'à la formulation de recommandations.

À 19h10, madame Jocelyn Ann Campbell et monsieur Jean-Yves Cartier sont invités à lire le texte suivant :

La Commission se réjouit de l'implication de tous à l'avenir du réseau des grands parcs et remercie ceux et celles qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, ainsi que les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique de consultation et des séances de travail de la commission

CONSIDÉRANT les prérogatives et les compétences de l'Agglomération de Montréal au niveau des grands parcs (décret 1229-2005) ;

CONSIDÉRANT l'adoption de mesures concrètes pour assurer un développement urbain respectueux de la qualité de vie comme le Plan d'urbanisme, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le Plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise, la Politique du patrimoine et la Politique de l'arbre ;

CONSIDÉRANT le cadre de planification et de gestion proposé au document d'orientation sur le réseau des grands parcs de Montréal préparé par la Direction des sports, des parcs et des espaces verts du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle ;

CONSIDÉRANT la valeur écologique, historique et culturelle des grands parcs, leur immense potentiel et l'importance de respecter leur identité ;

CONSIDÉRANT l'importance du travail en partenariat réalisé dans les grands parcs et l'évolution des besoins en animation et en éducation ;

La commission sur les grands équipements et activités d'intérêt d'agglomération recommande :

Recommandation 1 :

que le conseil d'agglomération adopte, comme structure de base pour le développement du Réseau des grands parcs, les orientations proposées au document *le réseau des grands parcs de Montréal – vers une vision du réseau des grands parcs – avril 2006*, préparé par la direction des sports, parcs et espaces verts et révisé à la lumière des constats, commentaires et recommandations formulés.

Recommandation 2 :

que le conseil d'agglomération mandate la direction des sports, parcs et espaces verts pour soumettre un projet de modification de l'annexe (article 37) du décret 1229-2005 afin d'harmoniser la liste des grands parcs avec la vision proposée et en cohérence avec la résolution 02-006 identifiant les grands parcs de Montréal, notamment en y incluant le parc des Rapides;

Recommandation 3 :

que le conseil d'agglomération mandate la direction des sports, parcs et espaces verts pour lui soumettre un plan de financement global et à long terme intégrant la protection, la mise à niveau, la mise en valeur et le soutien aux partenaires impliqués dans le Réseau des grands parcs .

Recommandation 4 :

que le conseil d'agglomération poursuive la promotion du réseau des grands parcs notamment en continuant la publication du répertoire unifié des activités qui comprend les informations provenant de tous les partenaires impliqués ;

Recommandation 5 :

que le conseil d'agglomération prenne les actions nécessaires afin d'inscrire le réseau des grands parcs aux circuits touristique et muséal en collaboration avec les partenaires concernés par ces domaines et incluant ceux impliqués dans l'organisation d'activités dans les grands parcs.

Recommandation 6 :

que le conseil d'agglomération s'assure de l'implication et de la participation des citoyens, citoyennes, organismes et partenaires au processus d'élaboration et de développement du réseau des grands parcs ;

Recommandation 7 :

que le conseil d'agglomération mandate la direction des sports, parcs et espaces verts pour développer, dans un esprit de collaboration, une entente-cadre avec les arrondissements et les villes reconstituées pour établir les conditions de coopération notamment au niveau des activités, de l'entretien et du zonage ;

Recommandation 8 :

que le conseil d'agglomération mandate la direction des sports, parcs et espaces verts pour mettre en œuvre le plan d'action proposé et produire un rapport bisannuel sur l'état d'avancement du Réseau des grands parcs devant être soumis à la Commission d'agglomération .

Sur proposition de monsieur Alvaro Farinacci, appuyée par monsieur Bob Benedetti, il est résolu d'adopter les recommandations.

Adoptée à l'unanimité.

## **5. La politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels - bilan et orientations.**

À 19h15, madame Helen Fotopulos s'adresse à la commission pour mettre en contexte le dossier. Elle mentionne que la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels a été adoptée en 2004 afin de freiner la perte graduelle de bois et de milieux naturels. La politique a introduit également un élément novateur soit les écoterritoires qui ont été reconnus comme équipements d'intérêt collectif par le conseil d'agglomération. Ceux-ci ont été traités en priorité, car leur intégrité est menacée par les projets de développement résidentiel et industriel. En bilan, le plan d'action s'est traduit par des résultats tangibles comme la protection de 110 hectares et la mise en place d'outils pour répondre aux besoins de l'agglomération dans un contexte de consensus.

### **5.1 Présentation**

Monsieur Hodder, coordonnateur de la politique, présente les faits saillants de la politique, du bilan et des orientations et reprend l'ensemble des éléments contenus dans le document *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de Montréal – Bilan et Orientations, mai 2006*

Il indique que le principal défi réside dans la conciliation de deux visions : conservation versus développement et que les solutions recherchées sont nécessairement celles de compromis. Le moyen d'intervention privilégié est celui de la convergence d'intérêts où les milieux naturels deviennent des vecteurs de richesse et de qualité de vie.

Les orientations de 2006-2007 sont :

- D'accorder la priorité aux écoterritoires en intégrant les projets de conservation aux grands projets urbains (environ 200 hectares) et susciter la collaboration des propriétaires publics et institutionnels (environ 400 hectares)
- De diversifier les interventions :

- Sur les rives : définir un projet global de conservation sur les 134 km sélectionnés selon leur potentiel et un cadre réglementaire.
- Dans les 59 parcs locaux recensés : définir les modalités de la gestion écologique des zones identifiées à recevoir une protection accrue, en collaboration avec les responsables des espaces visés
- De soutenir la participation des citoyens :
  - Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de diffusion, sur une base continue.
  - Élaborer un site internet
  - Étudier la faisabilité de créer une fondation indépendante pour appuyer la stratégie et les initiatives de conservation dans Montréal.
- De gérer et mettre en valeur les milieux protégés
  - Baliser les territoires protégés
  - Aménager le secteur situé aux abords de la rivière des Prairies, près du projet immobilier Faubourg Pointe-aux-Prairies.
  - Développer de nouveaux modèles d'intendance (ex. technopôle de l'arrondissement de Saint-Laurent).

Le président remercie monsieur Hodder pour les explications fournies.

## **5.2 Période de questions et d'interventions des citoyens**

Le président annonce le début de la période de questions à 19h50. Il constate que seize personnes se sont inscrites et il appelle la première intervenante.

### **Madame Kate Coulter, conseillère à la ville de Beaconsfield**

Au nom de la Ville de Beaconsfield, madame Coulter dépose le document *Mémoire sur le bois Angell et l'écoterritoire de la rivière à l'Orme, 31 mai 2006*, et demande à la commission de recommander au conseil d'agglomération d'acquiescer en priorité la totalité du bois Angell situé au cœur de l'écoterritoire de la rivière à l'Orme et de le mettre en valeur. Actuellement, les terrains appartiennent à des propriétaires privés et les projets de développement envisagés risquent de perturber les milieux naturels présentant un important potentiel de conservation.

### **Monsieur Robert Perreault, Conseil régional de l'environnement de Montréal**

Monsieur Perreault exprime la satisfaction du Conseil régional de l'environnement de Montréal pour les actions entreprises dans le cadre de la politique ayant conduit à des réalisations concrètes. Il partage la préoccupation de Mme Coulter à propos de la protection du bois Angell, mais il insiste aussi sur l'importance de répartir géographiquement les acquisitions dans une perspective d'équité, notamment pour le Centre et l'Est de l'île. Dans ce contexte, il signale l'urgence d'agir pour protéger les terrains municipaux de l'ancienne marina Beaudoin, soumis à des pressions par les projets de constructions résidentielles, et réaliser le projet de parc linéaire et de plage. À propos des rives de Montréal, il suggère d'aller au-delà de la simple évaluation du potentiel existant particulièrement pour l'Est de l'île de Montréal qui n'est pas avantagé à cet égard et il propose d'inclure à l'évaluation l'hypothèse de renaturalisation pour ainsi constituer le potentiel réel des rives à intégrer au projet de conservation et de protection. Il juge que l'approche adoptée avec le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges est plutôt timide considérant la nature de l'entente visant la protection d'une partie du bois Saint-Jean-Baptiste et à ce sujet, il souhaite que les quatorze boisés identifiés à l'écoterritoire du Mont-Royal soient protégés de façon définitive. Il poursuit en soulignant l'urgence de protéger le parc Jean-Drapeau et l'importance de rendre accessibles les bois de Saraguay, de la Roche et d'Anjou. Il reconnaît que le pragmatisme entraîne des compromis mais que tout ne peut pas passer par des ententes, car il existe un risque réel de verser vers la privatisation des espaces ou que les compromis soient faits au seul profit du promoteur. Dans cette optique, il ne faut pas rejeter les recours à la réglementation ou à l'expropriation.

### **Mme Carmen Vrana, Comité pour la sauvegarde des rapides du Cheval-Blanc**

Mme Vrana, citoyenne de Pierrefonds et présidente du comité, dépose un document de propos et commentaires sur les rapides du Cheval-Blanc accompagné de photographies et d'un inventaire des lots. Elle soutient que la densification résidentielle dans l'ouest de l'île

est excessive et nuit à la qualité de vie du secteur. Trop de concessions doivent être faites au profit du promoteur et au détriment des résidents du secteur. Elle s'objecte aux propositions d'échanges avec le promoteur que ce soit la superficie, la valeur en échange et la manière dont a été négocié le dossier.

*Monsieur Hodder explique que le service a dû composer avec des ententes déjà existantes entre les promoteurs et la Ville de Pierrefonds, antérieures à l'adoption en 2004 de la politique de protection des milieux naturels. Il explique que le dossier a été mené comme une opération de sauvetage et certains espaces ont pu être préservés à la suite de négociations avec les promoteurs. Sous certains aspects, le dossier relève de l'arrondissement (aménagement urbain, zonage, construction, gare de train, etc.). La politique a permis de délimiter les zones de conservation et d'arriver à des compromis de la part des promoteurs: l'accès à la rive, le milieu humide et l'espace hors de la zone inondable pour l'accueil. Le dossier soulève un débat d'aménagement urbain et non un débat écologique et le ministère de l'environnement s'est associé aux objectifs écologiques du projet et a supporté le projet dans sa configuration actuelle.*

#### **M. Al Hayek, Coalition verte**

M. Hayek s'intéresse à l'écoterritoire de la forêt de Senneville et plus spécifiquement au bois adjacent à l'arboretum Morgan acquis par le Cimetière Mont-Royal. Il demande des explications sur le type et la permanence de l'usage prévu et son accessibilité au public. Sa préoccupation porte également sur l'impact advenant que la Ville de Senneville décidait de rezoner le territoire.

*Monsieur Hodder explique que le plan directeur d'aménagement de la Communauté urbaine de Montréal demeure en vigueur et l'usage prescrit un zonage de « conservation » qui s'avère un puissant instrument pour assurer une protection permanente. Si un changement de zonage était demandé, le dossier devrait nécessairement recevoir l'aval du Conseil d'agglomération.*

Il s'interroge sur la valeur de l'entente de vingt ans conclue avec le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges pour les dix hectares du bois Saint-Jean-Baptiste dans l'écoterritoire des sommets du Mont-Royal. La politique désigne un objectif de préservation à perpétuité de 110 ha du parc Mont-Royal, or après 20 ans les dix hectares sont perdus alors, il demande d'établir une servitude.

#### **Mme Sue Stacho, Coalition verte**

Madame Stacho s'inquiète au sujet de l'avenir de l'écoterritoire des rapides du Cheval-Blanc. Depuis treize ans, une association formée de cent membres fait des pressions pour la protection de l'ensemble du territoire menacé par des projets de développement résidentiel. Elle demande la formation d'un comité technique à cet égard.

*Monsieur Hodder explique qu'en raison de l'urgence il a fallu négocier avec les promoteurs afin de protéger les rives et les parties à préserver.*

#### **Mme Helena Fletcher, Coalition verte**

Mme Fletcher se dit heureuse des efforts pour protéger les terrains, mais elle les considère insuffisants. Elle demande de prioriser et d'augmenter les acquisitions de terrains afin de les protéger. Selon elle, la protection requiert davantage d'investissement que le verdissement, et il faut profiter du fait que le coût des terrains aujourd'hui est moins cher qu'il le sera dans dix ans. Elle ajoute qu'il faut agir pour contrer les effets des zones de chaleur et pour cela il faut recourir à la plantation d'arbres, au reverdissement et à des échanges avec le privé.

*Madame Fotopulos explique que les choix budgétaires l'ont été en fonction d'établir une équité entre l'ouest, le centre et l'est de l'île de Montréal en fonction des espaces existants et des réalisations possibles.*

**M. David Fletcher, Coalition verte**

M. Fletcher insiste sur la protection de la valeur écologique des écoterritoires pour la postérité. Il considère que la protection de l'écoterritoire des rapides du Cheval-Blanc représente un projet essentiel pour l'ouest de l'île. Il s'informe des procédures et de la qualification des professionnels pour désigner et reconnaître la valeur d'un terrain. Il demande d'arrêter tout projet menaçant l'intégrité de cet écoterritoire et il rappelle les résultats de la consultation conduite par l'Office de consultation publique de Montréal.

*Mme Fotopulos rappelle les contingences financières qui limitent la réalisation des projets.*

**M. Richard Marcil, Citoyen**

M. Marcil milite au sein du Comité pour un environnement sain, mais il intervient en son nom personnel. Il compare les rapports de l'Office de consultation publique de Montréal et la politique déposée, qui adopte la même philosophie sur la protection des milieux naturels. Il demande de reconnaître que l'importance du citoyen vaut celle des promoteurs immobiliers. Il s'oppose aux négociations entre promoteurs et fonctionnaires. Il s'interroge sur la signification et la compréhension du sujet par l'ensemble des villes de l'agglomération de Montréal. Il demande des clarifications sur les pouvoirs des villes lorsqu'il y a la désignation d'écoterritoire. Finalement, il s'informe sur la largeur du futur parc linéaire aux rapides du Cheval-Blanc.

*M. Hodder explique qu'un écoterritoire n'est pas qu'un milieu naturel, mais l'intention est de protéger les meilleurs éléments du patrimoine naturel s'y trouvant. Les critères reposent sur l'importance et la dimension permettant la présence des strates herbacées, arbustives et arborescentes.*

**Mme Gina Stooke, Environnement nature de Boucherville**

Mme Stooke s'informe sur les règles de fonctionnement à Montréal pour établir des milieux significatifs de conservation. Elle accorde une importance certaine aux grands espaces pour contrer la pollution, mais elle soutient davantage la conservation des arbres.

**M. Pascal Meilleur, Projet-Montréal**

M. Meilleur considère qu'un bon travail a été accompli pour les dix écoterritoires mais il juge que l'écoterritoire de la falaise Saint-Jacques est un intrus. Le terrain est contaminé tout comme la cour de triage, il ne représente pas d'intérêt écologique et il ne pourra jamais être accessible aux citoyens. Il demande d'agir en priorité sur les terrains qui répondent aux critères d'urgence parce que soumis à des pressions pour des projets immobiliers, comme le Bois Angell et l'écoterritoire des rapides du Cheval-Blanc.

*M. Bouchard explique que la falaise représente un milieu instable, mais elle a été reboisée et une piste cyclable y a été aménagée. Avec toutes les interventions, elle constitue maintenant un lieu de refuge et de verdure pour lequel il faut maintenir les règles de conservation et de protection.*

**M. Daniel Oyama, Coalition verte**

M. Oyama s'informe sur l'importance accordée aux développeurs dans le processus et il déplore l'absence des membres du comité directeur responsable de la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Il reconnaît que la plantation coûte cher et suggère que les développeurs payent pour la plantation d'arbres, le nettoyage et la restauration des rives.

**Mme Sylvia Oljemark, Coalition verte**

Mme Oljemark s'implique depuis plusieurs années dans le dossier de protection des milieux naturels. Elle se désole de constater que depuis la création des parcs-nature,

aucun mécanisme légal n'était en place pour les protéger et qu'en trente ans aucune acquisition n'est venue augmenter la superficie de territoire protégé. Avec la volonté de protéger les espaces à risque, la consultation conduite par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de politique de protection dégageait le consensus d'imposer un moratoire sur tout projet de construction dans les écoterritoires mais cette approche fut écartée. Ensuite, elle explique que les objectifs de protection présentés dans la politique prônaient la protection des milieux à risques en dehors des parcs, alors que les orientations proposées dans le cadre du bilan visent ceux dans les parcs existants. À propos des rapides du Cheval-Blanc, elle déplore l'absence d'un plan d'ensemble et d'une consultation publique.

*Mme Fotopulos précise que le personnel a mené à terme le processus avec pour objectif de protéger les intérêts de la Ville et mener à bien la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. M. Hodder rappelle que l'engagement de céder le terrain pour le projet des rapides du Cheval-Blanc a précédé la création de la Ville.*

#### **M. Georges Bouthellier, Coalition verte**

M. Bouthellier est un ancien conseiller de la ville de Pierrefonds. Il se dit impressionné par le plan concept de l'écoterritoire de l'île Bizard et aurait souhaité un processus semblable pour le projet des rapides du Cheval-Blanc à Pierrefonds. Il demande de protéger cet écoterritoire et de négocier différemment.

*M. Hodder répond que le plan-concept n'existait pas avant l'approbation du projet, mais il ajoute qu'à Pierrefonds Ouest la situation sera différente et un plan-concept visant la conservation de plus de cent hectares sera soumis à la consultation publique.*

#### **Mme Denise Vinet, Coalition verte**

Mme Vinet à propos du projet des rapides du Cheval-Blanc fait peu confiance aux promoteurs et selon elle, les négociations doivent être plus fermes.

#### **Mme Emily Skahan, Coalition verte**

Mme Skahan déplore l'absence de l'écoterritoire des rapides du Cheval-Blanc au plan d'urbanisme de la ville de Pierrefonds. Elle insiste sur l'importance et le maintien du processus démocratique.

#### **M. Tim Hansen, Coalition verte**

Monsieur Hansen soutient qu'il faut protéger les écosystèmes fragiles et que pour lui, la notion de parc réfère à forêt, nature, sentiers, milieux naturels. Il s'étonne que l'on puisse mettre un prix sur la nature. Il s'inquiète des impacts de la pollution engendrée par l'humain, de la destruction des milieux naturels et des dangers qui guettent son futur et celui des enfants. Il invite à réfléchir sur la valeur profonde de la nature et à penser à d'autres options et endroits qui ne perturberaient pas les écosystèmes fragiles. Il se réjouit des réalisations en ce sens, mais il souhaite que les développeurs soient arrêtés et qu'une évaluation soit faite de l'importance des espaces pour le futur, pour une ville en santé et propre plutôt que de penser à préserver ceux qui ne sont pas constructibles et donc exclus des projets de développement.

La période de questions prend fin et le président annonce que le travail de la commission se poursuivra et les recommandations à adopter seront discutées et présentées à l'assemblée du 13 septembre prochain.

### **5.3 Période de questions et commentaires des membres de la commission**

À 21h50, le président annonce la période de questions des membres de la commission.

Monsieur Benedetti remercie les services pour l'accessibilité en anglais à un document écrit disponible également sur le site internet de la ville. En second point, il déplore le climat négatif mis en place par la majorité des intervenants durant la période de questions et d'interventions des citoyens, et il regrette que ceux-ci n'aient pas profité de cette tribune de consultation pour apporter des commentaires et suggestions constructifs.

Monsieur Farinacci ajoute qu'il est confiant de la réalisation de la politique dans la mesure où les budgets seront disponibles pour soutenir les orientations.

Madame Martinez remercie le service pour la présentation et les gens qui ont fait part de leur préoccupation avec beaucoup de conviction. Elle partage le commentaire de monsieur Benedetti et elle s'attendait comme lui de traiter d'enjeux majeurs et de trouver collectivement des solutions novatrices. Elle rappelle le contexte des budgets limités. De la présentation, elle retient les enjeux de développement versus conversion, les pistes de solution de l'investissement privé par la création d'une fondation, l'arrêt de l'hémorragie et le défi d'atteindre des résultats significatifs, la recherche de l'équilibre entre verdissement, acquisition de territoire et mise à niveau des espaces verts actuels. Elle réagit au propos de monsieur Meilleur au sujet de la falaise Saint-Jacques et elle fait le parallèle avec la carrière Miron, ancien site d'enfouissement et se dit heureuse qu'il y ait eu une volonté politique et des investissements pour équiper en espace vert un secteur pauvre et socialement sensible. Les besoins de la ville en développement durable (espaces verts, environnement, écologie, transport en commun) sont considérables et demandent des investissements importants.

## **6. *Varia***

Le président annonce le dépôt du rapport sur le réseau des grands parcs à la séance du conseil d'agglomération du 22 juin 2006.

Il rappelle que la commission adoptera ses recommandations sur la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et elle étudiera le dossier du réseau bleu à son assemblée publique de mercredi 13 septembre 2006. Il invite les participants à consulter le site internet pour obtenir des informations supplémentaires.

## **7. *Levée de l'assemblée***

Le président, monsieur Stéphane Harbour, remercie les membres de la commission, les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée ainsi que madame Helen Fotopulos, madame Rachel Laperrière, monsieur Pierre Bouchard, monsieur Martial Larose, monsieur Michel Devoy, madame Patricia Di Genova et monsieur Daniel Hodder.

À 22 h 45, toutes les personnes souhaitant s'exprimer ayant été entendues, il est proposé par madame Jocelyn Ann Campbell, appuyé par monsieur Alvaro Farinacci, de lever l'assemblée.

Le 2006

« ORIGINAL SIGNÉ »

« ORIGINAL SIGNÉ »

---

Stéphane Harbour  
président

---

Francine Leclerc  
secrétaire-recherchiste